

Les Canadiens et le Parlement ne savent même pas si les renseignements sont valables.

Dans un cas, ils ne l'étaient pas. Après les rapports sur l'habitation qui étaient l'œuvre du groupe d'étude Hellyer, le gouvernement a bloqué la construction de vastes projets de logements sociaux. Il a prétendu qu'il avait agi ainsi, parce que des études avaient démontré que des projets de ce genre comportaient d'importantes lacunes sociales, psychologiques et économiques et exigeaient des études plus approfondies.

Il est apparu plus tard que cette étude n'avait été qu'un projet-pilote destiné à découvrir comment effectuer une telle étude. On n'a pas réuni de données statistiques d'un groupe important, seulement 100 résidents de logements sociaux... L'étude ne représentait pas une situation réelle sur le plan national, provincial ou même municipal. Quant à son utilité, l'auteur a déclaré «c'est une bonne étude...»

Et pourtant, en se fondant sur cette étude on a bloqué toute l'opération.

C'est une façon bien trop dangereuse de conduire les affaires d'un pays. Elle ouvre la possibilité—que ne peut vérifier l'opposition parlementaire—que les décisions sont prises en se fondant sur de fausses recherches ou des recherches insuffisantes. Cette façon d'agir comporte un autre effet, assez injuste; elle fournit des quantités de données, certaines d'une valeur incontestable aux experts à l'extérieur du gouvernement qui peuvent s'en servir à leurs propres fins. Ce qui pourrait être grossièrement injuste envers les personnes et les entreprises qui ont été l'objet de l'enquête, mais ne possèdent pas l'information elles-mêmes.

La démocratie active, si on ne veut pas en faire un instrument cynique, doit comprendre des réactions aussi bien que des contre-réactions. Le public et le Parlement doivent être aussi bien informés que le gouvernement pour leur permettre de lancer efficacement un défi à la politique gouvernementale. Les particuliers ne devraient jamais utiliser à leur propres fins les renseignements obtenus au cours d'enquêtes gouvernementales.

J'aimerais mentionner un passage d'une nouvelle parue le 24 octobre 1969 dans le *Star-Phoenix* de Saskatoon, intitulée *Open government ahead*:

• (8.10 p.m.)

Au moyen du discours du trône, M. Trudeau nous porte à croire que lui-même s'efforce de trouver cet esprit (de participation); toutefois, la performance de son gouvernement, jusqu'ici, est peu réjouissante.

Tout d'une haleine, il parle de la démocratie de participation, puis refuse de révéler, même aux membres du caucus de son parti, la teneur des délibérations et des constatations du gouvernement.

Le premier ministre (M. Trudeau) refusant de révéler des données à son propre caucus, je me rappelle l'organisation interne des comités, qui sont censés faire un travail très utile au cours de cette législature. Il est indubitable que les comités en eux-mêmes sont des comités pour rire. Si je le dis à présent, c'est que, au fond, je cite un député du parti libéral—de notre Chambre—qui a déclaré que les députés

libéraux avaient reçu instruction de n'apporter aucun changement aux projets de loi envoyés aux comités.

Si j'étais l'auteur de cette observation, nul doute que quelqu'un de l'autre côté de la Chambre me lancerait un défi sous forme d'une question de privilège. A la fin, cette question pourrait même compromettre mon siège. Je répète présentement l'observation d'un député libéral de l'arrière-ban selon qui les comités sont inutiles. Le gouvernement méconnaît totalement les travaux des comités. Nous en avons eu plusieurs exemples récemment. Je le répète, si j'avais pris à mon compte cette déclaration, un député d'en face m'aurait défié immédiatement, et le défi aurait probablement compromis mon siège.

Une voix: Oh, non, ce n'est pas si important.

M. MacEwan: Vous les tirez de leur sommeil, Donny.

M. MacInnis: N'offusquez pas ceux qui siègent devant vous et à votre gauche. Avant l'ajournement du souper, nous avons entendu le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) évoquer les responsabilités de l'opposition à la Chambre. Je voudrais savoir ce qu'il connaît des responsabilités lorsqu'il ignore ce que c'est que de siéger de ce côté-ci et de demander des renseignements sans savoir ce que le gouvernement fait. Est-il si étonnant que l'opposition ne sache pas où se dirige le gouvernement quand ses propres députés de l'arrière-ban l'ignorent?

Nous avons entendu à l'extérieur de la Chambre des députés libéraux se plaindre de la structure des comités, du caucus où ils ne pouvaient émettre leurs opinions et du fait qu'ils ne peuvent pas parler à la Chambre sans permission.

Une voix: Oh, oh!

M. MacInnis: Le député s'exclame. Parlez à votre leader à la Chambre. Il s'ensuit qu'ils sont réduits au silence non seulement au caucus et au comité mais aussi à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. MacInnis: Pour revenir encore une fois aux problèmes que rencontrent les vis-à-vis, je vais parler de la période des questions. Elle est devenue la grande farce. Nous avons un tableau de présence. A cet égard lorsque j'ai soulevé la question de privilège auprès de monsieur l'Orateur il y a une semaine ou deux, elle fut acceptée; elle ne fut pas déclarée irrecevable.